



2023-03

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

<p>Nombre de membres : En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois le 09 janvier à 18h45 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire. <u>Date de la convocation</u> : 03/01/2023 <u>Présents</u> : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Anne-Marie TORE, Gilles AUDRAS, Bernadette PELISSIER, Valérie GAGNE, Sabine JOUVHOMME, Laëtitia PRADINES <u>Excusés</u> : Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE <u>Secrétaire de séance</u> : Danièle VALLERY</p>
--	---

**OBJET : CHARGES LOCATIVES APPARTEMENTS 2 RUE VALLON DU SUC**

Monsieur le Maire rappelle que les trois logements communaux situés 2 Rue Vallon du Suc font l'objet chaque année d'une régularisation des charges pour les dépenses de chauffage collectif, dont la provision a été fixée à 30 € par mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août et à 50 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, et à régulariser au vu du relevé effectué sur chaque compteur permettant ainsi de fixer les restes à payer (ou restes à devoir) et la provision à demander après régularisation.

Le relevé laisse apparaître les régularisations suivantes s'élevant à :

- + 443.90 € pour le logement 1,
- 26.05 € pour le logement 2,
- + 142.93 € pour le logement 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE les régularisations évoquées ci-avant,
- DIT que ces sommes seront recouvrées ou rendues auprès des locataires avec le loyer du mois de février 2023,
- MAINTIENT le montant de la provision à 50 € mensuel pour les trois logements,
- MAINTIENT le principe de relève annuelle afin de fixer les restes à payer ou les restes à devoir.

Le Maire,  
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,  
Danièle VALLERY

